

## LA LNR LANCE SON APPEL D'OFFRES DES DROITS AUDIOVISUELS DU TOP 14 POUR LES SAISONS 2023/2024 A 2026/2027

**PARIS, LE 21 JANVIER 2021** – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby a validé ce jour le lancement de la procédure d'appel d'offres portant sur l'exploitation en France des droits audiovisuels du TOP 14 pour 4 saisons à compter de 2023/2024. L'objectif de la LNR est de donner de la visibilité aux clubs sur l'exposition médiatique du TOP 14 et sur les ressources futures liées aux droits audiovisuels. Cette visibilité est essentielle pour l'avenir des clubs.

*« Nous travaillons sur cet appel d'offres depuis plusieurs mois, parce que nous avons besoin de nous projeter dans l'avenir et de permettre aux clubs et à la LNR de travailler avec davantage de sérénité et de visibilité, d'autant plus dans le contexte d'incertitude actuel lié à la crise sanitaire et de ses conséquences économiques. La perspective de la Coupe du Monde 2023 ouvre de grandes opportunités d'exposition et de valorisation de notre sport. Le TOP 14 est le championnat le plus attractif au monde et une magnifique vitrine du rugby de clubs et de la formation française »* indique Paul Goze, Président de la LNR.

Les accords en cours de la LNR avec Canal + - et avec France 2 sur la Finale - portant sur la diffusion du TOP 14 s'appliquent jusqu'au terme de la saison 2022/2023. Les droits audiovisuels du TOP 14 proposés dans l'appel d'offres portent donc sur les saisons 2023/2024 à 2026/2027.

Le dossier d'appel d'offres a été adressé ce jour aux acteurs identifiés par la Ligue Nationale de Rugby comme étant susceptibles d'être intéressés. Tout acteur qui n'aurait pas été destinataire du dossier et qui serait intéressé par les droits audiovisuels du TOP 14 peut en solliciter la communication auprès de la LNR.

L'appel d'offres est composé de 3 lots - dénommés "Packs" - s'adressant à l'ensemble des acteurs télévisuels et digitaux. Les Packs 1 et 2 portent sur les droits de diffusion de matches en direct et en intégralité et de magazines. Le 3ème Pack porte sur la couverture de la compétition sous forme d'extraits en quasi-direct et de résumés, pour une exploitation digitale.

Chaque journée de TOP 14 continuera de se dérouler du vendredi soir au dimanche.

Les candidats devront remettre une offre financière et une offre qualitative. L'appel d'offres prévoit des prix de réserve et comporte une procédure d'attribution automatique dès lors que ces prix de réserve sont atteints.

*"La structuration de l'appel d'offres propose aux acteurs du marché des offres claires et très attractives, et répond à notre objectif de continuer à développer la visibilité du TOP 14 auprès de sa communauté*

*de fans et auprès de nouveaux publics, en intégrant notamment de nouveaux formats de diffusion"*  
indique Emmanuel Eschalié, Directeur Général de la LNR.

Les offres des candidats sont attendues le 1er mars 2021.

Une présentation du contenu des droits et de la procédure de l'appel d'offres sont joints à ce document et sont publiés sur [www.lnr.fr](http://www.lnr.fr).

A travers cet appel d'offres, la LNR a pour ambition de permettre au rugby professionnel d'avoir une visibilité sur les ressources liées aux droits audiovisuels et sur son exposition médiatique, enjeux majeurs de la poursuite de son développement.

*Annexe : présentation détaillée des Packs*

## **CONTACT PRESSE**

Thibault BRUGERON – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – 01 55 07 87 51